



Digne-les-Bains, le 1^{er} décembre 2017

**Aménagement de la desserte de Digne-les-Bains
Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique**

Comité de pilotage – vendredi 1^{er} décembre 2017

Le comité de pilotage de l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains s'est réuni ce vendredi 1er décembre, à la préfecture des Alpes de Haute-Provence, sous la présidence de M. Bernard GUERIN, Préfet des Alpes de Haute-Provence, en présence des co-financeurs (Conseil régional, Conseil départemental) des parlementaires et élus locaux concernés.

L'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains entre les communes de Malijai (carrefour RD4/RN85) et de Digne-les-Bains (entrée Ouest, giratoire du Rocher coupé) se caractérise par une amélioration et une sécurisation de l'ensemble du linéaire (création de 4 créneaux de dépassement, aménagement de 4 carrefours dont 2 giratoires au Chaffaut et à Aiglun, regroupement de l'ensemble des accès directs à la RN, requalification urbaine de la traversée de Mallemoisson).

Après une phase de concertation publique en 2015 et la réalisation d'études complémentaires, le dossier d'enquête publique a fait l'objet d'une concertation avec les associations de protection de l'Environnement, les collectivités, les établissements publics et services de l'État intéressés par le projet. Il a ensuite été soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale (Ae) à l'été 2017. La DREAL PACA, maître d'ouvrage de l'opération, a intégré les recommandations formulées par l'Ae le 25 octobre 2017 dans un mémoire qui sera joint au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP).

La phase de recueil des avis obligatoires à joindre au dossier d'enquête préalable à la DUP est à présent terminée. Aussi, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence a saisi le tribunal administratif afin de faire procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur en vue d'engager **l'enquête publique préalable à la DUP.**

Cette dernière étape de consultation du public permettra d'engager une phase plus opérationnelle de préparation et de réalisation de travaux.

Le COPIL s'est prononcé en faveur d'un ordonnancement des travaux priorisant les aménagements relatifs à l'amélioration de la sécurité. La mobilisation des financements prévus au Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020, à savoir 30M€, permettra non seulement de poursuivre les études et de réaliser l'ensemble des acquisitions foncières de l'opération mais également de réaliser une grande partie des travaux prévus sur la section comprise entre les Duyes et le Météore. Le solde financier de 17,3 millions d'euros fait actuellement l'objet de négociations. La première étape concernera la requalification urbaine de Mallemoisson, elle est d'ores et déjà programmée pour le début de l'année 2019.

En complément de la démarche engagée sur la section Digne et Malijai, le COPIL a évoqué la poursuite des études d'opportunité **sur la section A51/ Malijai** privilégiant l'aménagement sur place des infrastructures existantes.

